

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)Mère/Père/Responsable
légal de l'enfant, adhérent de l'association
Avenir Judo 31, autorise l'élève à repartir seul à son domicile dès la fin de ses cours de judo,
au cours de la saison 2024/2025, sans que la responsabilité en incombe à Avenir Judo 31 ou au
professeur.

Fait à le

Signature :

AUTORISATION PARENTALE PEDIBUS

Je soussigné(e)Mère/Père/Responsable
légal de l'enfant, adhérent de l'association
Avenir Judo 31, autorise le professeur de judo de l'association Avenir Judo 31 à venir récupérer
mon enfant à la sortie de l'école : (*pour l'école Michoun maternelle, entourer A ou B*)

Camille Claudel Victor Hugo Armand Leygue Jean Chaubet Bonheure

Michoun A – B Sylvain Dauriac Les Ursulines Reille

Jean de La Fontaine Lamartine Le Pastel Jean-Pierre Vernant Notre Dame des Anges

durant toute la saison scolaire 2024/2025, afin de se rendre aux cours de judo situé au dojo :

Alban Minville, 1 place Martin Luther King, 31100 Toulouse

Côte Pavée, 11 chemin du Coin de la Moure, 31500 Toulouse

Amouroux, 70 Chemin Michoun, 31500 Toulouse

Faourette, 18 Rue Paul Lambert, 31100 Toulouse

Jolimont-Acacias, 20 Rue de L'obélisque, 31500 Toulouse

Maison de quartier Pouvourville, 4 Impasse de Sarrangines, 31400 Toulouse

Rouffiac-Tolosan, Salle des Associations, Chemin du Cros, 31180 Rouffiac-Tolosan

Montrabé, La Rotonde, Allée Antoine Candela, 31850 Montrabé

Je m'engage à ce que mon enfant soit récupéré dès la fin des cours de judo, sans que la
responsabilité en incombe au professeur ou à l'association.

Nom des enseignants de judo autorisés :

PUCH Mathieu, SARRABAIG Guillen, GRISELDING Maxence

Fait à le

Signature :